



mon ex ne respecte pas le jugement concernant notre enfant

Par **nana42**, le **20/03/2012** à **15:20**

Voilà cela fait déjà 2 ans que je ne vois plus mon garçons âgé de 9 ans alors que j'ai le jugement qui me donne le droit de l'avoir 1 week-end sur 2 et moitié des vacances scolaires. que dois-je faire pour faire valoir mes droits, et, enfin revoir mon fils un week-end sur deux que je ne vois plus depuis 2 ans déjà car sa maman me le refuse et me fait la guerre?????? Je précise que je n'est plus aucun moyen de payer des avocats et lancer des grosse procédure qui me coûterons chè,r je veut simplement que ce jugement soit respecter et revoir mon fils dans les plus brefs delais car il me MMManque beaucoup. conseillez moi svp!!!!

Par **Louxor_91**, le **20/03/2012** à **15:33**

si elle ne respecte pas le jugement vous allez porter plainte pour non présentation d'enfant... pas besoin d'argent pour cela ou d'avocat...
[citation]cela fait déjà 2 ans que je ne vois plus mon garçons [/citation]
et
[citation]et revoir mon fils dans les plus brefs delais car il me MMManque beaucoup.
[/citation]
...quelle patience !!

Par **nana42**, le **20/03/2012** à **15:39**

merci beaucoup , mais en faisant cela, qu'elle seront les suites des évènement???? je ne veut surtout pas qu'elle s'enfui avec mon fils ou que mon enfant soit traumatisé encore une fois parce-que je viendrai le chercher devants sa porte, avec l'escorte de la police??????
- Et le faite que je vie dans un studiooo peut m'enpecher de le prendre selon elle ????

Par **Louxor_91**, le **20/03/2012** à **16:42**

si la réaction possible de la mère vous fait peur... que dire alors ? rien... laissez faire... Quand au studio vous l'aviez au mmoment du jugement ? je ne crois pas que cela vous porte préjudice...

Par **nana42**, le **22/03/2012** à **09:25**

Une question de plus par rapport a ce sujet: Etant donner que jusqu'à présent je n'est fait aucune tentative administrative de plus, pour récupérer mon fils a part faire la guerre, ont ma dit que j'avais surement perdu mon autorité parental et que mon jugement n'était plus valable...

Si c'est le cas , que dois je faire??

Comment je saurais si j'ais ou que j'ais pas l'autorité parental depuis le temps??

Et puis je avoir une indemnités même partiel de l'aide juridictionnel en travaillant, a temps plein en statut ouvrier d'usine????

Par **Louxor_91**, le **22/03/2012** à **10:39**

[citation]ont ma dit que j'avais surement perdu mon autorité parental et que mon jugement n'était plus valable...

[/citation]

je ne sais pas qui est ce "on" mais... pas très au courant je crois ! L'autorité parentale ne se perd pas comme ça ! il faut des faits autrement plus grave...

Par **nana42**, le **22/03/2012** à **12:36**

cela me soulage d'entendre que je n'est pas perdu l'autorité parentale, suite a la durée depuis laquel je n'est pas vue mon fils aujourd'hui je suis plus que décider d' aller jusqu'au bout pour le récupérer et je vais aller faire un courrier avec AR a mon ex lui rapellant le jugement que je photocopierais puis aussi a mon ex avocat et également porter plainte contre mon ex pour non présentation de l'enfant.

Est ce les bonnes choses a faire comme démarche????

suite a ceci pourrais je récupérer mon enfants le plus rapidement possible et être escorter par la police pour y aller et ainsi éviter toute violence? (car famille pouvant être extrêmement violente)